



Aide juridique et paiement avocat

Par **choupetta**, le **27/07/2015 à 13:25**

Bonjour, j'ai une question au sujet du paiement de mon avocat. Voilà en fait j'ai droit à l'aide juridique au taux de 70% et mon avocat me réclame le même montant que ce qu'a payer mon ex mari (on avait le même avocat) Je ne comprend pas à quoi me sert l'aide juridique dans ce cas là. Pourriez vous m'éclairer s'il vous plaît

Par **serge74**, le **27/07/2015 à 15:21**

70%, cela veut dire que 70% d'un montant forfaitaire très faible est pris en charge par l'état, et pas du tout 70% de la facture de l'avocat.
donc le montant à payer au final est quasiment le même avec ou sans aide, quand on n'est pas à 100%.

Par **Maily 20**, le **27/11/2015 à 10:18**

Bonjour,
Même à 100% mon avocat me réclame de l'argent car il me dit que mon cas est conflictuel et si je veux continuer avec lui il faut que je paye car j'ai vendu ma maison maintenant.

Par **pierre8475**, le **27/11/2015 à 11:45**

Ne vous faites pas d'illusions, s'il y a un droit que les avocats connaissent bien c'est le leur. Donc s'il vous réclame cette somme c'est qu'il peut le faire. Sachez toutefois qu'en matière d'honoraires, depuis le 6 août 2015, les avocats sont obligés d'établir par écrit une convention d'honoraire.

Un avocat est par nature un être sans scrupule puisqu'il n'est pas là pour que justice soit faite mais pour défendre son client en échange d'argent. Les honoraires sont à la gueule du client, c'est inscrit dans la loi. Et même quand on en a pas besoin, la loi nous oblige à les engager. Quand ils sont mauvais vous pouvez les virer mais vous pouvez vous accrocher pour récupérer vos honoraires. Donc si vous les virez, vous devrez payer encore plus. Et pas la peine de saisir le bâtonnier, les loups ne se mangent pas entre eux.

Si vous voulez être protégé par la justice, vous devez payer un protecteur qu'on vous impose. La justice est un système mafieux.